

2195

17 OCT. 2023

INSCRIPTION	DOSSIER DE CANDIDATURE	DROITS D' EXAMEN	VALIDATION DES INSCRIPTIONS EN IEPP
<p>1-PERIODE Du Lundi 16 octobre 2023 au Vendredi 8 décembre 2023</p> <p>2-PROCEDURE ➤ CANDIDAT OFFICIEL est inscrit par le paiement des droits d'examen sur la plateforme de la banque du Trésor : pay.tresor.gouv.ci .</p> <p>➤ CANDIDAT LIBRE se préinscrit lui-même en ligne : ➤ sur le site web de la DECO : www.men-deco.org par : • le choix d'une IEPP de composition • le renseignement de la fiche de pré-inscription ➤ sur la plateforme de la banque du Trésor : pay.tresor.gouv.ci par le paiement des droits d'examen</p> <p>N.B : le respect des étapes ci-contre est obligatoire pour que toute inscription soit validée.</p>	<p>1- CANDIDAT OFFICIEL quatre (4) photos d'identité récentes du même tirage à coller :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux (02) sur les fiches d'EPS ; • Une (01) sur la carte d'identité scolaire 2023 – 2024 ; • Une (01) sur la convocation. <p>2- CANDIDAT LIBRE - la fiche de pré-inscription imprimée à partir du site web de la DECO : www.men-deco.org et dûment signée par lui ; - le reçu de paiement imprimé sur la plateforme de la banque du Trésor : pay.tresor.gouv.ci ; - la fiche cursus primaire DESPS ou le certificat de scolarité des classes de CP1, CP2, CE1, CE2, CM1 et CM2 délivré par un établissement primaire public ou privé autorisé par le ministère de tutelle et authentifié par l'IEPP - Une (01) photo d'identité récente à coller sur la convocation ; - la photocopie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou du passeport biométrique en cours de validité au 31 décembre 2024 pour le candidat ivoirien ; - la photocopie de la carte de séjour ou de la carte consulaire ou du passeport biométrique en cours de validité au 31 décembre 2024 pour le candidat non ivoirien. NB : L'attestation d'identité est formellement interdite aux examens scolaires.</p>	<p>1- DELAI DE PAIEMENT Les droits d'examen sont payables du Lundi 23 octobre au Vendredi 15 décembre 2023.</p> <p>2- COÛT Les droits d'examen du C.E.P.E. sont de cinq cents francs (500 F).</p> <p>3- MODE DE PAIEMENT Les droits d'examen sont payés exclusivement à partir d'un compte TrésorMoney</p> <ul style="list-style-type: none"> • en composant sur son téléphone la syntaxe *760*2*3# • ou en accédant à la plateforme de la banque du Trésor : pay.tresor.gouv.ci <p>N.B : Pour toute plainte ou réclamation, contacter le Service Ecoute Client en composant les numéros verts suivants : 9969 / 80001010 ou envoyer les informations relatives à la réclamation à l'adresse suivante: tresorpayreclam@tresor.gouv.ci</p>	<p>1- CANDIDAT OFFICIEL L'inscription du candidat officiel est validée automatiquement sur la plateforme AGCEPE dès le paiement des droits d'examen.</p> <p>2- CANDIDAT LIBRE L'inscription du candidat libre est validée sur la plateforme AGCEPE par l'IEPP choisie après le dépôt du dossier d'inscription complet.</p> <p>- La date limite de validation des candidatures en IEPP est fixée au Vendredi 22 décembre 2023, délai de rigueur.</p> <p>N.B. : le candidat libre compose uniquement au chef-lieu de l'IEPP.</p>


 Le Directeur
BOSSO NIMAGA Mariam
 Inspecteur Général